

**FICHE DE DONNÉES  
DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (UE)  
N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015  
N° SDS : 900214

**Huile Vitalizer Nordson**

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Code du produit : 900214 / 900215 / 900216

Nom du produit : Huile Vitalizer Nordson

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes : Lubrifiant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

enviro-blend, Inc.  
P.O. Box 329  
Springfield, TN 37172,  
USA

Numéro de service : 615-382-8215

E-mail : enviroblend@birch.net

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Centre antipoison (médical) : (877) 800-5553

CHEMTREC (Transport É.U.) : (800) 424-9300

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément à  
la Directive 1999/45/CEE : Non classifiée comme dangereuse selon les critères CE.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classifiée comme dangereuse selon les critères CE.

**2.3. Autres dangers**

Dangers sanitaires : Il est considéré qu'il n'existe pas de risque sanitaire sous des conditions d'utilisation normales.  
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans nettoyage correct peut donner lieu à une irritation cutanée ou une dermatose.

**SECTION 3 : Composition / informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Sans objet

**3.2. Mélanges**

Nom chimique	CAS	N° EINECS	%
Distillats (de pétrole) paraffineux débarrassés des cires par solvant	64742-65-0	265-169-7	100
Diphénylamine	122-39-4	204-539-4	0,001
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Sans objet	0,001
Cumène	98-82-8	Sans objet	0,0001

**SECTION 4 : Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Huile Vitalizer Nordson**

<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer immédiatement à grandes eaux pendant au moins 15 minutes en veillant à ce que toute la surface des yeux et des paupières soit rincée. Consulter un médecin si les irritations persistent.
<b>Contact avec la peau :</b>	Laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
<b>Ingestion :</b>	Aucun traitement n'est généralement nécessaire, sauf en cas d'ingestion de grandes quantités. Il est toutefois préférable de consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	Aucun traitement n'est nécessaire sous des conditions d'utilisation normales. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Yeux :</b>	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
<b>Peau :</b>	Un contact prolongé peut provoquer de l'acné / une dermatose.
<b>Absorption par la peau :</b>	Aucune attendue.
<b>Ingestion :</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
<b>Inhalation :</b>	Aucune attendue.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction**

**Moyen d'extinction :** agent chimique sec, mousse, dioxyde de carbone, eau en brouillard.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Produits de combustion dangereux :</b>	Les produits de combustion dangereux peuvent contenir un mélange complexe de particules et de gaz aérosols solides et liquides. Du monoxyde de carbone peut se dégager en cas de combustion incomplète. Composés organiques et inorganiques non identifiés.
<b>Risques d'explosion :</b>	Aucune attendue.
<b>Explosion incendiaire :</b>	Aucune connue.
<b>Sensibilité aux décharges statiques :</b>	Aucune connue.
<b>Sensibilité aux chocs :</b>	SO = sans objet

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement de lutte contre le feu :** Porter un appareil respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en demande de pression ou un autre mode de pression positive et une combinaison protectrice intégrale.

**Informations complémentaires :** Évacuer de la zone de l'incendie tout le personnel ne faisant pas partie des secours.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Procédures générales :</b>	Le produit renversé est extrêmement glissant. Ne pas marcher sur la matière déversée.
<b>Équipement de protection spécial :</b>	Voir section 8.
<b>Notes de révision :</b>	Tenir éloigné des plans d'eau et cours d'eau.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Déversement dans les eaux :** Veiller à ce que le produit déversé et les résidus de nettoyage ne parviennent pas dans les égouts et dans les points d'eau ouverts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Petit déversement :</b>	Ériger une digue pour contenir la fuite. Balayer avec un produit inerte et placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut.
<b>Déversement important :</b>	Mettre fin à la fuite. Ériger une digue pour contenir la fuite, recouvrir de produit absorbant inerte, balayer et mettre dans un ou plusieurs récipients appropriés pour la mise au rebut.

**6.4. Référence à d'autres sections**

**Référence à d'autres sections :** Voir section 13 pour l'élimination.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Procédures générales :</b>	Prévoir un système de ventilation adéquat dans les zones où des fumées peuvent se former. Prendre des mesures de prévention des incendies normales.
<b>Manipulation :</b>	Il est recommandé d'appliquer des règles d'hygiène appropriées au poste de travail.
<b>Stockage :</b>	Conserver le récipient fermé hermétiquement dans une zone bien ventilée.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Informations complémentaires :</b>	Classe de stockage conformément à TRGS 510 : 10 ; Classification du risque incendie : B
---------------------------------------	---

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles d'exposition**

<b>Contrôles techniques :</b>	Une extraction locale est recommandée si la manutention risque de produire des buées et des vapeurs.
<b>Protection des yeux/du visage :</b>	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Protection de la peau :</b>	Porter des gants imperméables.
<b>Protection respiratoire :</b>	Non nécessaire pour un usage normal. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux buées.
<b>Vêtements de protection :</b>	Vêtements imperméables. Le type de vêtement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de produit manipulé au poste de travail spécifique.
<b>Règles d'hygiène au travail :</b>	À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
<b>Autres précautions :</b>	Il convient de disposer d'un poste de lavage des yeux à proximité.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique :</b>	Liquide
<b>Aspect :</b>	Effacer
<b>Couleur :</b>	Jaune clair.
<b>Odeur :</b>	Légère odeur d'hydrocarbure
<b>pH :</b>	SO = sans objet
<b>Température de fusion :</b>	SO = sans objet
<b>Température de congélation :</b>	< -12 °C
<b>Température d'ébullition :</b>	> 280 °C (536 °F) à (280 °F)
<b>Point d'éclair :</b>	> 215 °C (419 °F) cuvette ouverte de Cleveland
<b>Taux d'évaporation :</b>	SO = sans objet
<b>Limite d'inflammabilité :</b>	1 % (V/V) à 10% (V/V)
<b>Pression de la vapeur :</b>	< 0,5 Pa à 20°C (68°F)
<b>Densité de la vapeur :</b>	> 1 air = 1,0
<b>Densité :</b>	850 kg/m <sup>3</sup> à 15 °C.
<b>Poids volumique :</b>	0,849 kg/m <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Pratiquement insoluble
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	> 6 (basé sur les informations sur des produits similaires)
<b>Température d'allumage spontané :</b>	> 320°C (608°F)

## Huile Vitalizer Nordson

<b>Décomposition thermique :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Viscosité N° 1 :</b>	32 mm <sup>2</sup> /s à 40°C cinématique
<b>Point de solidification :</b>	< - 12°C
<b>Volume massique :</b>	85,149 g/l
<b>Poids volumique :</b>	85,149 g/l

## 9.2. Autres informations

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

## 10.1. Réactivité

## 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions d'utilisation normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune connue.

**Polymérisation dangereuse :** Néant

## 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter :** Chaleur excessive, étincelles et flammes nues.

## 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles :** Aucune donnée disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun sous des conditions d'utilisation normales, la combustion produit des oxydes de carbone.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

**DM<sub>50</sub> cutanée :** > 5000 mg/kg lapin

**DM<sub>50</sub> orale :** > 5000 mg/kg (rat)

**CL<sub>50</sub> inhalation :** Il est considéré qu'il n'existe pas de risque d'inhalation sous des conditions d'utilisation normales.

## Notes :

**Irritation :** L'inhalation des vapeurs ou des brouillards peut provoquer une irritation.

**Corrosivité :** Non corrosif.

**Sensibilisation :** Il ne s'agit pas d'un sensibilisant.

## Cancérogénicité

Nom chimique	NTP État	IARC État	OSHA État	Autre	Toxicité générale
Distillats (de pétrole) paraffineux débarrassés des cires par solvant	Non cancérogène	Non cancérogène	Non cancérogène	Non cancérogène	L'huile minérale hautement raffinée contient <3% (w/w) d'extrait de DMSO, selon IP346, et ne peut donc être classée comme cancérogène par l'ACGIH Groupe A4, IARC 3 et GHS/CLP.

**Huile Vitalizer Nordson**

<b>Mutagénicité :</b>	Aucune connue.
<b>Effet sur la reproduction :</b>	N'est pas supposé présenter un risque.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Toxicité :** Aucune donnée écotoxicologique n'a été déterminée spécifiquement pour ce produit. Les informations données se basent sur la connaissance des composantes et de l'écotoxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les données présentées sont représentatives du produit dans son ensemble, plutôt que pour les composants individuels.

**Notes :** Mélange difficilement soluble. Peut provoquer un engorgement physique d'organismes aquatiques.  
Supposé être quasiment non toxique : LL/EL/IL/50>100mg/l (organismes aquatiques)  
LL/EL/50 exprimé comme la quantité nominale du produit requise pour préparer l'échantillon aqueux. L'huile minérale n'est pas supposée provoquer un quelconque effet chronique sur les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité :** Supposé non facilement biodégradable. Les principaux constituants sont supposés être intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composantes qui peuvent persister dans l'environnement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation :** Contient des composantes ayant un potentiel de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol :** Liquide sous la majorité des conditions environnementales. En cas de pénétration dans le sol, absorbe les particules du sol et n'est pas mobile. Flotte sur l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes**

**Observations générales :** Le produit est un mélange de composantes non volatils qui ne sont pas supposés être dégagés dans l'atmosphère en quantités importantes. Non supposé avoir un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, un potentiel de création d'ozone photochimique ou un potentiel de réchauffement global.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination du produit :** Remettre le surplus et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

**Méthodes d'élimination :** La récupération ou le recyclage sont possibles. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière produite afin de définir les méthodes appropriées de classification et d'élimination des déchets en conformité avec les règlements en vigueur. Ne pas éliminer dans l'environnement, dans les canalisations ou dans les cours d'eau.

**Fût vide :** Le remettre à un centre de recyclage accrédité pour les récipients.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

**Numéro ONU :** Néant

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**Nom d'expédition des Nations unies :** Non contrôlé

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe/division de danger primaire :** Non réglementée pour le transport

**14.4. Groupe d'emballage**

**Huile Vitalizer Nordson**

**Groupe d'emballage :** Néant

**14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**RoHS :** SO = sans objet

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Évaluation de la sécurité chimique :** Matière non dangereuse.

**SECTION 16 : Autres informations**

**Raison de la publication :** Format GHS

**Sources de données :** La FDS (Fiche de données de sécurité) est compilée en utilisant les informations sur le produit fournies ainsi que les informations figurant sur les FDS des fabricants des matières premières utilisées dans la formulation de ce produit.

**Informations complémentaires à la FDS :** Les abréviations et acronymes standard utilisés dans le présent document peuvent être recherchés dans les références bibliographiques (par exemple des dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web. Les acronymes et abréviations énumérés ci-dessous n'ont pas tous été intégrés dans la Fiche technique de santé et sécurité.

Légende :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

AICS : Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des substances chimiques existantes)

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADNR : ADN spécifique pour le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM : American Society for Testing and Materials (Société américaine des essais et matériaux)

BEL : Limites d'exposition biologique

BTEX : Benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

CAS : Chemical Abstracts Services (Service des résumés analytiques de chimie)

CEFIC : Conseil européen de l'industrie chimique

CLP : Classification Packaging and Labelling (Classification de l'emballage et étiquetage).

COC : Cleveland Open-Cup (Cuvette ouverte de Cleveland)

DIN : Deutsches Institute fur Normung (Institut allemand de normalisation)

DMEL : Derived Minimal effect Level (Dose dérivée avec effet minimum)

DNEL : Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet)

DSL : Canada Domestic Substance List (Liste intérieure des substances)

CE : Commission européenne

CE50) : Concentration effective cinquante

ECETOC : European Center on Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals (Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)

ECHA : European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)

EINECS : The European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

EL50) : Effective Loading Fifty (Charge effective cinquante)

ENCS : Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (Existing and New Chemical Substances)

CED : Codes européen des déchets

GHS : Globally Harmonised system of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

DMSO : Sulfoxyde de diméthyle

UE : Union européenne

IARC : International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

CI50 : Concentration inhibitrice 50

IL50 : Niveau inhibitoire cinquante

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international de marchandises dangereuses)

INV : Inventaire chinois des produits chimiques

IP346 : Méthode d'essai de l'Institut du pétrole N° 346 pour la détermination des aromatiques polycycliques extractibles DMSO

KECI : Inventaire coréen des produits chimiques existants

CM50 : Concentration mortelle cinquante

DM50 : Dose mortelle cinquante

LL/EL/IL : Lethal Loading/Effective Loading/ Inhibitory Loading (Charge mortelle/Charge effective/Charge inhibitrice)

LL50 : Lethal Loading (Charge mortelle) 50

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires)

NIOSH : National Institute of Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)

NOEC/NOEL : No observed Effect Concentration / No observed Effect Level (Concentration sans effet observé / Dose sans effet observé)

NOHSC : National Occupational Health and Safety Commission (Commission nationale pour la santé et la sécurité au travail)

OE\_HPVS : Occupational Exposure - High Production Volume (Exposition professionnelle - Production en grande quantité)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

PICCS : Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des produits et substances chimiques)

PNEC : Predicted No Effect Concentration (Concentration prédite sans effet)

REACH : Registration Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SKIN\_DES : Désignation de la peau

STEL : Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)

TRA : Targeted Risk Assessment (Évaluation du risque visé)

TREGS : Technical Rules for Hazardous Substances (Règles techniques pour les substances dangereuses)

TSCA : US Toxic Substances Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)

TWA : Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)

NTP : United Nations Toxicology Program (Programme toxicologique des Nations unies).

OSHA : Occupational Safety and Health Act (Loi sur la sécurité et la santé au travail).

HMIS : Hazardous Materials Identification System (Système d'information sur les matières dangereuse).

NFPA : National Fire Protection Association (Association nationale de protection incendie).

**Clause de non-responsabilité du fabricant :** Dans la mesure où les conditions et les méthodes d'utilisation de ce produit échappent à son contrôle, Enviro blend., Inc. n'assumera aucune responsabilité quant à l'emploi de ce produit et décline expressément toute responsabilité. Les renseignements présentés ici ont été obtenus auprès du fabricant et/ou d'autres sources techniques confirmées. Ces renseignements sont considérés véridiques et exacts, mais aucune garantie implicite ou explicite ne peut être accordée quant à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'utilisation du produit ou aux résultats obtenus de son utilisation. L'utilisateur est seul responsable de la conformité avec l'ensemble des lois et réglementation fédérales, nationales et locales.